



Dossier du code de la route

Par **assilia**, le **23/02/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je suis vraiment au bout du rouleau, en effet, j'ai obtenu mon code de la route au bout de la 3^{eme} fois en 2009, je n'étais apparemment pas inscrite dans une bonne auto ecole puisque celui ci à mis rapidement la clé sous la porte, précisément le jour ou je l'ai eu pour des raisons encore inconnues.

Pour bien comprendre ma situation: Mon ancien moniteur, m'a imposé une date 2 jours avant le passage à l'examen du code, j'ai accepté malgré le fait que j'étais étudiante à cette période et que ce jour là ne m'arranger pas du tout bref fort heureusement, je l'ai eu avec zéro fautes.... Le jour ou je passais, mon moniteur devait terminer son activité professionnelle 2 heures après, il n'a même pas cherché le soin de savoir si ces élèves avaient échoué ou réussi...

Ensuite je me suis inscrite, en juillet, dans une autre auto ecole, où j'ai déposé mon dossier. J'y ai effectué la totalité de mes heures de conduite ensuite j'ai passé mon examen du permis où j'ai malheureusement échoué...

LE PROBLEME... c'est que entre temps, j'ai perdu le dossier ainsi que le courrier que l'on reçoit par voie postale avec le recap du passage du code et permis (fiche orange) à la suite de petits travaux chez moi et je ne me souviens pas de la date d'obtention du code de la route mais du permis oui.

J'ai donc fait appel à la préfecture qui, 8 mois après me répond en me disant que sans la date précise du code, ils ne peuvent pas valider mon code.. ce qui fait que je ne peux, à ce jour, prendre une date de passage au permis..

Entre temps j'ai essayé de remonter la chaîne auprès des auto ecoles pour avoir des

informations sur mon moniteur, car il a surment un suivi des eleves mais il n'a plus donner de signe de vie depuis longtemps..

Je me suis donc rendu au centre d'examen du code ou j'ai presque failli faire l'aumone pour que la secretaire me precise la date d'obtention de mon code, elle m'a simplement dis qu' elle pouvait me fournir un duplicata du code de la route si je precisais la date du code...Or c'est la raison pour laquelle je suis venue ?!?!?

Voila, je ne vois pas à quoi servent les archives informatisées ou papier si elle n'ont aucune utilité... Je ne sais plus quoi faire sachant que mon code est encore valable un an et que j'ai deja perdu 8 mois ...Que dois je faire et vers qui me tourner?

Merci de bien vouloir me renseigner.